



Fausse déclaration pour une fosse septique

Par **myriam89**, le **14/02/2011** à **18:44**

Bonjour,rrrrNous avons acheté une maison à rénover. L'agent immobilier nous a certifié qu'il y avait une fosse septique. Lorsque nous avons signé, il y avait la déclaration auprès du syndicats des eaux, les anciens propriétaires déclarant qu'il y avait une fosse septique et le syndicat des eaux sur leur rapport à indiquer : fosse septique OUI et (dire)rrrrHors il n'y en a pas. Comme nous n'avons pas de terrain,nous devons installer une micro station qui nous coute 9000 euros.rrrrPouvons nous nous retourner contre les anciens propriétaires et si oui, comment.rrrrMerci pour votre réponse.